Programmes courts

La responsabilité civile et pénale de l'administrateur

V01 du 15/07/2026 durée de la validité de la version : 1 an renouvelable

À Paris **Durée :** 1 jour **Tarifs :** public 1150 € net /adhérent 900 € net (frais de restauration inclus)

La fréquence des risques de mises en cause en matière de responsabilité augmente et doit être prise en compte par les nouveaux administrateurs à l'occasion de leur prise de fonction et tout au long de l'exercice de leur mandat.

Public concerné

- Futurs administrateurs et/ ou administrateurs en mandat
- Dirigeants sociaux / Secrétaires de Conseil / Directeurs Juridiques

Format et durée

- En présentiel sur 1 jour (7h)

Prérequis et condition d'accès à la formation

- Avoir fait la formation « les meilleures pratiques de gouvernance » ou « être administrateur salarié » ou une formation équivalente, est un plus

Objectifs opérationnels / Compétences visées

Le participant sera capable de :

- Sécuriser les décisions prises en Conseil en intégrant le risque de responsabilité dans l'analyse préalable
- Structurer ou faire évoluer les processus de gouvernance de son organisation pour réduire l'exposition au risque
- Réagir de manière appropriée en cas de mise en cause, personnelle ou collective

Objectifs pédagogiques

- Identifier les régimes de responsabilité civile et pénale applicables aux administrateurs (fondements juridiques, conditions d'engagement)
- Distinguer les sources de responsabilité selon le contexte (société in bonis/en difficulté, dirigeant de droit/de fait, faute détachable)
- Analyser une situation à risque à partir de cas de jurisprudence (identifier faute, dommage, lien de causalité)
- Évaluer son niveau d'exposition personnelle au risque selon le type de mandat et le contexte de l'entreprise (cotée, groupe, international, RSE…)
- Élaborer des mesures de précaution adaptées à sa situation (cartographie des risques, procédures, assurance RCMS…)

Jour	Séquence	Contenu	Modes pédagogiques
Matinée	- Introduction / Rappels droit des sociétés	- La société est un contrat - Responsabilité des associés entre eux - Personnalité juridique d'une société et son patrimoine - Respect de l'intérêt social, dans le cadre de la loi Pacte - SA/SAS - Société moniste/duale	Présentations et interactions avec les participants Cas de jurisprudence / Exemples Exercices / cas pratiques / mises en situation
	- Responsabilité civile des administrateurs * Société « in bonis »	- Faute + dommage + lien de causalité - Faute de gestion / Faute détachable - Dirigeants de droit/de fait - Faute personnelle/collective - Mise en cause de la RC - Critères d'appréciation - Exonération	
	* Société « en difficulté »	- Action en comblement de passif - Faillite personnelle	
	- Responsabilité pénale des administrateurs	- Etendue du risque pénal	
Après-midi	- Sources de responsabilité spécifiques		Présentations et interactions avec les participants Cas de jurisprudence / Exemples Exercices / cas pratiques / mises en situation Quiz
	* Obligation de discrétion	- Contrepartie du droit/devoir à l'information	
	* Conflits d'intérêts	- Définition – Administrateurs plus exposés – Ethique et loyauté – Transparence – Procédures internes	
	* Activité internationale	- Mise en cause en France pour faits survenus hors du territoire - Mise en cause des sociétés françaises devant des tribunaux étrangers	
	* Groupes de sociétés	- Autonomie personne morale / devoir de cohérence	
	* Lanceurs d'alerte	- Protection des lanceurs d'alerte (Loi Sapin 2 du 9 déc. 2016) - Loi Waserman du 21 mars 2022	
	* Sociétés cotées	- Abus de marché – Délits d'initiés – Manquements d'initiés – Autres délits	
	* Responsabilité fiscale	- Manœuvres frauduleuses ou inobservations graves et répétées des obligations fiscales	
	* Responsabilité liée aux enjeux RSE	- Devoir de vigilance/durabilité	
	- Evolutions récentes	- Pression des parties prenantes (associations d'actionnaires, parties prenantes…) en France et à l'étranger	
	- Bonnes pratiques préventives incombant au Conseil / Comment se protéger contre les risques liés à la responsabilité	- Evaluations du Conseil - Formations - Cartographie des risques - Délégations de pouvoirs - Importance du procès-verbal du Conseil - Assurance RCMS…	
	- Conclusion		

Toutes ces séquences sont aménageables en fonction des personnes en situation de handicap (PSH).

Accessibilité & prise en compte du handicap

- Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée. **Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) du client s'applique à la formation**.
- En fonction des demandes, nous mettrons tout en œuvre pour nous tourner vers les partenaires spécialisés.
- Notre Référent Handicap : Laurence Beauquier – laurence.beauquier@ifa-asso.com

Délais d'accès

- 11 jours ouvrés

Moyen d'encadrement

- Praticiens de la gouvernance ayant une expérience professionnelle confirmée de plusieurs années au sein de conseils d'administration et d'organes de gouvernance

Moyen pédagogiques et techniques

Pour chacun des participants :

- Supports pédagogiques
- Un Vade-mecum de la gouvernance actualisé
- Les dernières publications de l'Institut Français des Administrateurs

Les salles de cours sont climatisées, équipées de WIFI

Evaluation et suivi

- Questionnaire de pré-positionnement sur le niveau de connaissance à l'entrée du programme
- Questionnaire post-formation sur les acquis de la formation
- Evaluation à chaud de la formation
- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de présence nominative

Effectif

Minimum : 5 personnes

Maximum : 14 personnes

Référents

- ### Pédagogique

  Alexandra Courel
  alexandra.courel@ifa-asso.com

- ### Handicap

  Alexandra Courel
  alexandra.courel@ifa-asso.com

Tarifs et modalités de règlement :

- Public : 1150€ net (frais de restauration inclus)
- Adhérent : 900€ net (frais de restauration inclus)
- Virement à réception de la facture